

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Jeudi 31 mars 2016

**Etaient présents** : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL, Bernard LEMANISSIER, Céline CASTEL, Jean-Paul DELALANDE, Danielle DUBERT, Marilyne HELIARD, Claude MARTIN, Évelyne OZOUF, Benoit MAUGER

**Absents excusés** : Patricia LEROUX, Stéphane PETRI.

### 1/ ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc FONTAINE est élu secrétaire de séance.

### 2/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 24 février 2016 n'est pas terminé.

### 3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame MASSON, le Maire, présente le compte administratif 2015.

Les résultats comptables sont les suivants :

- <u>Section de Fonctionnement</u> :	Recettes 2015 :	222.990,26 €
	Dépenses 2015 :	236.095,58 €
	Résultat 2015 :	- 13.105,87 €
	Excédent cumulé :	<b>286.326,55 €</b>
- <u>Section d'Investissement</u> :	Recettes 2015 :	19.642,82 €
	Dépenses 2015 :	46.382,44 €
	Résultat 2015 :	- 26.739,62 €
	Excédent cumulé :	<b>33.725,14 €</b>

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul DELALANDE met au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
**ADOpte** le Compte Administratif 2015.

### Affectation des résultats 2015

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2015,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent à reporter en Investissement Recettes au BP 2016 (compte 001) : **33.725,14 €**

Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2016 (compte 002) : **286.326,55 €**

### 4/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame MASSON, revenue en séance, soumet au vote du Conseil le Compte de Gestion tenu par le Trésorier, dont les résultats sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ADOpte** le Compte de Gestion 2015.

## 5/ TAUX D'IMPOSITION

En 2014, le Conseil Municipal avait baissé le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 3 points.

Cette diminution avait été décidée pour tenir compte de la nouvelle imposition de la part de la CDC « Entre Thue et Mue ».

La commune de Rosel, rattachée à Caen la Mer, à partir du 1/01/2017, devra assumer les dépenses liées à la compétence « scolaire ».

Le retour du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à hauteur de celui de 2014 permettra à la commune de faire face à une partie des dépenses scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** les taux des impôts locaux comme suit :

Taxe d'Habitation :	8,63 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	21,54 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	22,44 %

Produit attendu : 130.338 €

## 6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **480.028,55 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **183.781,69 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** les chapitres de ce budget 2016.

## 7/ REVALORISATION DES TARIFS DE LA LOCATION DU PRESBYTÈRE

Compte tenu de la création de la commune nouvelle de ROTS, il semble normal au conseil municipal d'uniformiser le montant de la location du Presbytère.

Nous pourrions louer le Presbytère 130 € pour le week-end et 70 € pour un soir en semaine, aux habitants de ROSEL et de la Commune Nouvelle de ROTS (Lasson, Secqueville en Bessin et Rots), sachant que les habitants de ROSEL pourraient bénéficier de tarifs privilégiés auprès de la commune de ROTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de louer le Presbytère 130 € pour le week-end et 70 € pour un soir en semaine, aux habitants de ROSEL et de la Commune Nouvelle de ROTS (Lasson, Secqueville en Bessin et Rots).

## 8/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU-ASSAINISSEMENT 2015

Madame MASSON, Maire, présente le Compte Administratif Eau Assainissement 2015.

Les résultats comptables sont les suivants :

<b><u>Section de Fonctionnement</u></b> :	Recettes 2015 :	51.032,24 €
	Dépenses 2015 :	39.313,25 €
	Déficit 2015 :	+ 11.718,99 €
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>125.433,56 €</b>

<b><u>Section Investissement</u></b> :	Recettes 2015 :	25.903,00 €
	Dépenses 2015 :	16.655,00 €
	Excédent 2015 :	+ 9.248,00 €
	<b>Excédent cumulé :</b>	<b>71.428,12 €</b>

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul DELALANDE met au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
**ADOpte** le Compte Administratif 2015.

### **Affectation des résultats 2015**

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif eau assainissement de l'exercice 2015,  
Le Conseil, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent à reporter en Investissement Recettes au BP 2016 (compte 001) : **71.428,12 €**

Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2016 (compte 002) : **125.433,56 €**

### **9/ VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU-ASSAINISSEMENT 2015**

Madame MASSON, revenue en séance, soumet au vote du Conseil le Compte de Gestion eau assainissement, tenu par le Trésorier dont les résultats sont strictement identiques à ceux du compte administratif eau assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ADOpte** le Compte de Gestion eau assainissement 2015.

### **10/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU-ASSAINISSEMENT 2016**

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **167.088,56 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **97.331,12 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ADOpte** les chapitres de ce Budget Primitif eau-assainissement 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.